SESSION CRIMINELLE DE BOUIRA

Une femme et son amant condamnés à la peine capitale pour avoir torturé à mort son mari

C'est une histoire digne des films d'horreur ou une scène de la série SAW que les présents à la cour de Bouira ont eu à entendre lors de la lecture de l'ordonnance de renvoi des faits imputés aux deux accusés de l'affaire de l'assassinat du sexagénaire D. Ali, 65 ans, habitant Béjaïa, et retrouvé mort, jeté au bord de la RN5 près du village Ighrem, dans la commune d'Ahnif, à 30 kilomètres à l'est de Bouira le 23 novembre 2014 et que la presse, dont le* Soir d'Algérie*, avait rapporté à l'époque.

Le cadavre retrouvé dans un sac portant plusieurs marques de torture dont des coups de couteau, et transféré à la morgue de l'hôpital de M'chédallah, ne tardera pas à être identité par les enquêteurs comme étant le dénommé D. Ali, un sexagénaire habitant la ville de Béjaïa, et dont les enfants avaient signalé la disparition depuis plusieurs semaines.

Lors de la lecture de l'ordonnance de renvoi ce jeudi, tous les présents ont eu des frissons en écoutant avec force détails la manière avec laquelle le défunt fut torturé jusqu'à la mort, séquestré qu'il était par sa propre deuxième femme chez elle à Ouzellaguen, commune située à 50 kilomètres à l'ouest de Béjaïa, pendant 45 jours jusqu'à ce qu'il eût succombé à ses blessures profondes.

La femme criminelle a fait appel pour accomplir son forfait à son amant, avec qui elle venait de se lier avec la Fatiha en attendant l'élimination de son vieux époux avec qui elle avait deux enfants, une fillette de 9 ans et un garçon mort il y a peu à l'âge de 4 ans.

Le défunt D. Ali qui avait travaillé en France pendant plusieurs années avant de rentrer définitivement au pays au début des années 2000 était déjà marié et avait avec sa première femme quatre enfants ; deux garçons et deux filles, dont une fille et un garçon sont mariés et ont des enfants, alors que la deuxième fille et le deuxième garçon sont toujours célibataires et vivent avec leur père dans leur maison à Béjaïa, leur mère étant morte début 2000.

Après la mort de sa première femme, D. Ali se remariera avec O. Linda, née en 1982, soit une différence d'âge de 33 ans. La femme ayant une demeure à Ouzellaguene, le nouveau couple vivra là et le défunt D. Ali rend visite à ses enfants à Béjaïa. De cette deuxième union, D. Ali aura deux enfants, dont une fillette, aujourd'hui âgée de 9 ans et un garçon, mort à l'âge de 4 ans.

Pour des raisons propres à elle, O. Linda contractera une nouvelle liaison avec le dénommé A. S. Chaâbane, né en 1982. De cette liaison clandestine, mais faite avec la Fatiha, la femme tombera enceinte et à partir de cet instant, c'est la panique ; il fallait faire vite pour officialiser leur union. Et c'est ainsi que les deux amants ont décidé d'éliminer le vieux mari.

Nous sommes au mois d'octobre 2014. Rentré chez lui à Ouzellaguen chez sa femme comme à son habitude, D. Ali sera séquestré pendant 45 jours, durée où il subira les pires tortures allant jusqu'à lui faire boire sa propre urine, à lui couper les lobes de ses oreilles, etc. Des tortures qui ont fini par avoir raison de la résistance de son corps et finit par succomber au bout de 45 jours de privations, de tortures et supplices.

Durant toute cette période, le couple assassin avait oublié la présence de la fillette âgée de 9 ans et qui, même si elle ne voyait rien, comprenait tout sur les tortures que subissait son vieux père. C'est elle qui donnera plusieurs détails aux enquêteurs et à partir de là, ce fut facile pour les enquêteurs d'arrêter le couple criminel pour homicide volontaire accompagné de torture. Le couple finira par reconnaître les faits qui luisont reprochés.

Ce jeudi, le jury voulait savoir pourquoi le couple qui voulait vivre ensemble le restant de leur vie, avait recouru à ces méthodes mais vainement ; le couple présent au box des accusés était dans une autre dimension ; la femme O. Linda tenait dans ses bras un bébé de quelques mois né de sa liaison avec son amant, en prison...

Après délibérations, le jury a donné son verdict, le même que celui requis par le procureur, O. Linda et A. S. Chaâbane reconnus coupables pour homicide volontaire avec torture, sont condamnés à mort. On dit souvent que l'amour est aveugle. La preuve…

Y. Y.

BLIDA

Un mort et un blessé dans un accident de la circulation

Un accident de la circulation qui s'est produit jeudi dernier sur l'autoroute Est-Ouest, au niveau de l'échangeur de Béni-Mered, dans la wilaya de Blida, a fait un mort et un blessé. La victime, un homme de 43 ans, était dans sa voiture stationnée sur le bord de l'autoroute lorsqu'un camion l'a percutée de plein fouet. Le corps a été transféré à la morgue de l'hôpital Frantz-Fanon de Blida alors que la personne blessée a été évacuée pour des soins au même hôpital.

Une enquête a été ouverte pour déterminer les circonstances du drame.

M. B.

ATH LAÂZIZ (BOUIRA)

L'agresseur du maire sous les verrous

Sortis dans la rue pour faire entendre leur voix et crier leur colère après une pénurie d'eau qui a duré plus de dix jours, les villageois d'Izouyad de la commune d'Ath Laâziz, à 10 kilomètres au nord de Bouira, se sont retrouvés malgré eux, dans un autre engrenage suite à l'agression du maire par un jeune issu d'un autre village au cours de cette protestation, tenue le mercredi dernier.

Suite à cette agression contre le maire et en présence des gendarmes, ces derniers ont procédé à l'arrestation du jeune qui fut conduit à la brigade avant d'être déféré devant le procureur près le tribunal de Bouira, le lendemain jeudi, jour où l'affaire a connu une autre tournure. Des villageois et afin de faire pression sur les pouvoirs publics et exiger la libération immédiate du jeune agresseur, ont fermé les routes menant vers la RN5 et passant par le village, ainsi que la route menant vers le chef-lieu de wilaya, bloquant des milliers de citoyens de cette commune, quand d'autres jeunes de ce village, se sont déplacés à Bouira pour organiser un sit-in devant le tribunal.

Pendant toute la journée de jeudi et tandis que les routes étaient fermées, l'impressionnant dispositif de sécurité était placé devant le tribunal de Bouira, pour empêcher les jeunes de se rassembler. Finalement et malgré toute cette mobilisation et malgré le fait que le maire ait pardonné le geste irréfléchi du jeune homme, le juge d'instruction près le tribunal de Bouira, a placé sous mandat de dépôt ce jeune homme pour des chefs d'inculpation d'agression d'un élu, officier civil et en présence d'une autorité militaire en la personne du chef de la brigade de la gendarmerie, responsable de l'ordre public. Aucun débordement de la situation n'a été signalé durant cette fin de journée de jeudi marquée par la dispersion des jeunes qui ont quitté les abords du tribunal dans le calme.

Y. Y.

SIDI-BEL-ABBÈS

205 quintaux de viande blanche avariée saisis avant leur commercialisation

Suite à l'exploitation d'informations faisant état d'une importante quantité de viande blanche qui allait être commercialisée, les services de la voie publique de la Sûreté de wilaya de Sidi-Bel-Abbès sont parvenus à intercepter le véhicule signalé. La fouille du véhicule a permis la découverte de 205 quintaux de viande blanche sans facturation. Des échantillons ont été prélevés sur la viande et envoyés pour un contrôle de qualité des services vétérinaires et les tests se sont avérés positifs. Trois personnes ont été arrêtées et déférées devant le procureur de la République de Sidi-Bel-Abbès qui les a placés sous mandat de dépôt à la fin de la semaine écoulée.

A. M.

2 agents de sécurité d'un CEM poignardés par un ancien élève

A la fin de la semaine écoulée, deux agents de sécurité affectés au CEM Benhaddou-Cheikh, du quartier Guetna de la localité de Telagh, ont été agressés à l'arme blanche et l'auteur présumé des faits ne serait, selon nos sources, qu'un ancien élève de cet établissement. Le mis en cause se serait présenté au CEM pour se faire délivrer un certificat de scolarité et dans des circonstances que l'enquête déterminera, les deux agents ont reçu des coups de couteau. L'un a été blessé au bras et l'autre a reçu des coups à l'abdomen.

Les deux victimes ont été admises en urgence à l'hôpital de Telagh, quant au mis en cause, il a été identifié après sa fuite et arrêté par les services de sécurité.

A. M.

RELIZANE

Deux individus violent une fille de 12 ans à Mazouna

Deux accusés âgés de 25 et 38 ans, reconnus comme étant des sadiques et endurcis dans le crime, ont comparu ce jeudi devant le procureur de la République près le tribunal de Mazouna, pour leur implication dans l'une des affaires de viol, des plus violentes, à l'encontre d'une fillette âgée de 12 ans dans la région de Mazouna, après qu'ils eurent accostée, en lui bloquant la route, alors qu'elle rentrait de l'école.

Les monstres ne laissant aucun répit à la victime, l'agressent et l'emmènent de force dans un coin au milieu des broussailles non loin du domicile parental. Sur les lieux, ils abusent sexuellement de la petite innocente à tour de rôle, pour l'abandonner ensuite dans un état lamentable.

Une fois la fille rentrée chez elle, elle raconta à sa mère ce que lui ont fait ces deux monstres, elle l'emmèna tout de suite à l'hôpital du coin. Les policiers ont reçu une information du service des urgences médicales qui confirma l'admission de la fillette, dans un état de santé très critique, victime d'une violence sexuelle commise à son encontre par deux personnes non identifiées.

Immédiatement après l'information, les éléments de la Brigade de recherches et d'investigations ont entrepris une enquête approfondie après avoir questionné la victime dès son rétablissement.

Les deux monstres ont été arrêtés et présentés devant la juridiction compétente qui les a incarcérés pour attentat à la pudeur, ajoute notre source d'information.

A. Rahmane

SIDI RACHED (TIPASA)

Neutralisation d'une bande de dealers

Ce fut grâce à l'apport d'une patrouille d'investigation cynophile qu'une bande de dealers a été débusquée au sein d'une vieille ferme agricole abandonnée sise dans la région de Sidi Rached, distante de 10 kilomètres du chef-lieu de la wilaya de Tipasa.

Selon le communiqué rendu public récemment par l'officier de la cellule de communication de la gendarmerie de Tipasa, dans lequel il a été fait état de la mise hors d'état de nuire d'une bande cinq dealers, il a été révélé les circonstances de l'arrestation de ces délinquants. Selon les informations recueillies, cette affaire a pour origine, les comportements suspects de quelques automobilistes et de quelques jeunes dans un endroit agricole isolé ; cela a attiré l'attention du voisinage, et l'alerte fut donnée aux services de la Gendarmerie nationale.

Lors des investigations lancées par la patrouille cynophile de la Gendarmerie nationale, deux dealers, dénommés L. S. et S. M., originaires de Tipasa, qui s'adonnaient à la revente de kif traité, ont été appréhendés en possession de 500 grammes de drogue.

Toujours selon le communiqué de la gendarmerie, la poursuite des recherches avait permis d'appréhender trois autres membres de la bande de dealers, en l'occurrence les dénommés A. Z., A. R. et L. M., dont la moyenne d'âge est de 30 ans. Les cinq délinquants, présentés devant le procureur du tribunal de Tipasa, ont été placés sous contrôle judiciaire, dont deux ont bénéficié d'une citation à comparaître directe.

Houari Larbi

JIJEL ET ORAN

Saisie d'un kilogramme de cocaïne et un quintal de kif

Agissant sur information, les gendarmes de la section de recherches de Jijel ont appréhendé au village de Bazoul dans la commune de Taher (Jijel) deux individus qui circulaient sur des motocyclettes.

Ces derniers transportaient 1 kilogramme de cocaïne. Il est certain que ces deux individus ne sont que de simples passeurs qui travaillent pour un réseau plus important. Au cours de leur enquête, les gendarmes ont par ailleurs arrêté un troisième individu. Les trois suspects ont été présentés devant le procureur du tribunal de la ville de Taher qui les a inculpés pour détention et vente de stupéfiants.

De leur côté, les gendarmes de la Brigade d'Es-Senia dépendant du groupement d'Oran en patrouille sur la route reliant Essenia à Misserghin, ont trouvé 2 quintaux et 10 kilogrammes de kif. Les narcotrafiquants ont probablement abandonné leur butin sur indication d'un éclaireur avant l'arrivée des gendarmes.

Abachi L.